Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24
www.agglo-pvm.fr
contact@agglo-pvm.fr

Monsieur Alain KELYOR
Maire d'Emerainville

En mairie
16 place de l'Europe
77184 EMERAINVILLE

Torcy, le 1er mars 2018

CABINET DU PRESIDENT
Nos réf. PM/ACS

Monsieur le Maire,

J'accuse réception le 19 février de votre courrier daté du 5 février au sujet des statuts de la communauté d'agglomération et du centre aquatique intercommunal.

Tout d'abord, vous me faites part de vos remarques sur les statuts de la communauté d'agglomération votés à l'unanimité des suffrages lors du conseil communautaire du 14 décembre 2017. Permettez-moi, monsieur le maire, de m'étonner, après 20 ans de mandat, de votre méconnaissance de notre fonctionnement. En effet, comme le prévoit l'article L5211-5-1 du CGCT, les statuts d'une intercommunalité mentionnent :
- la liste des communes,
- le siège,
- les compétences

Les statuts de l'agglomération rejetés par votre conseil municipal sont donc parfaitement conformes. Nous les avions même, pour nous en assurer, fait relire et valider en amont par la Préfecture de Seine-et-Marne. Vous écrivez dans votre courrier qu'ils devraient "faire apparaitre les règles de fonctionnement du conseil communautaire, du bureau, de gouvernance plus largement". Il s'avère qu'en affirmant cela, vous confondez statuts et règlement intérieur. Notre règlement intérieur a été voté avec votre suffrage le 30 juin 2016. Comme son nom l'indique, il fixe bien toutes les règles de notre fonctionnement interne, en complément du CGCT (article L. 2121-8).

A propos du centre aquatique intercommunal, là encore, je ne peux vous laisser affirmer de telles contre-vérités. Les études des besoins ont bien évidemment été menées et elles ont conclu que notre territoire était particulièrement sous doté en équipements aquatiques. Le ratio cible, fixé par la Direction Régionale et Départementale d'Ile-de-France est de 192 m² de bassin pour 10 000 habitants. La moyenne de l'Ile-de-France est de 165. Paris Vallée de la Marne en est aujourd'hui à 111 ; loin, très loin de la moyenne régionale ou de la situation considérée comme souhaitable pour un usage équilibré entre grand public, scolaires et associations.

Avec la construction du centre aquatique intercommunal, nous porterons ce chiffre à 185 m² de bassin pour 10 000 habitants. Nous nous laisserons également la possibilité de fermer pour rénovation nos autres équipements qui en ont besoin. Et puis bien sûr, il y a des enjeux d'attractivité de notre territoire en général et de la cité Descartes en particulier qui ne peuvent vous échapper. Ce projet est indispensable à notre territoire.

Enfin, vous faites, dans votre correspondance, un lien entre ce projet et une augmentation de la fiscalité ; augmentation de la fiscalité qui n'existe pas... Une nouvelle fois, je ne comprends pas. Mais peut-être que votre absence quasi systématique depuis quelques mois à nos commissions, bureaux et conseils explique votre manque d'informations.

Souhaitant vous avoir répondu, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

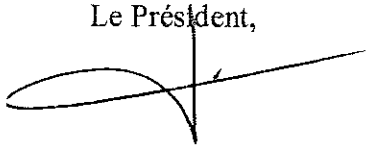

Paul MIGUEL

Copies : Jérôme Impellizieri, Jacques Huleux, Jean-Luc Bitbol